

## Les riches Nordistes champions de la «générosité»

En 2015, 12% de contribuables assujettis à l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ont effectué un don leur permettant de diminuer leur taxation, révèle une étude de l'association Recherches et solidarités. Une étude qui révèle que les Nordistes sont, en la matière, les plus généreux !

Par Ch.C. | Publié le 08/09/2016

 PARTAGER

 TWITTER

Le journal du jour à partir de 0.79€



### L'actu de votre commune

ARMENTIÈRES  
ARRAS  
AVESNES-FOURMIES  
BETHUNE  
BOULOGNE-SUR-MER  
BRUAY-LA-BUISSIÈRE  
CALAIS  
CAMBRAI  
DOUAI  
DUNKERQUE  
HAZEBROUCK  
HENIN-BEAUMONT  
LENS  
LILLE  
LOMME, LOOS ET LES WEPPIES  
MARCO - LAMBERSART  
MAUBEUGE  
MONTREUIL  
ROUBAIX  
SAINT-OMER  
SAINT-POL-SUR-TERVOISE  
CCP 111

## Les riches Nordistes champions de la «générosité»

En 2015, 12% de contribuables assujettis à l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) **ont effectué un don leur permettant de diminuer leur taxation, révèle une étude de** l'association Recherches et solidarités. Une étude qui révèle que les Nordistes sont, en la matière, les plus généreux !

Les contribuables payant l'ISF sont de plus en plus nombreux à effectuer des dons : ils ont été 43300 en 2015, contre moins de 40000 en 2010, soit 7% des assujettis, selon l'enquête réalisée à partir des données transmises par la direction générale des Finances publiques.

Les personnes soumises à l'ISF peuvent déclarer des dons à certains organismes d'intérêt général, essentiellement des fondations, afin de bénéficier d'une réduction de leur impôt, à hauteur de 75% des montants donnés, dans la limite de 50000 euros.

**L'étude montre que le montant des dons versés par ces contribuables à des fondations a progressé de 80% en six ans pour atteindre 220 millions d'euros en 2015.**

En six ans, le don moyen a progressé de 67% et s'élevait en 2015 à 5060 euros.

De fortes disparités sont cependant constatées entre les contribuables au patrimoine taxable le moins élevé (tranche de patrimoine inférieur à 2,57 millions d'euros) qui représentent 67% des donateurs et les 2% de donateurs dont le patrimoine est supérieur à 10 millions d'euros. **Le don moyen varie ainsi de 2630 euros à 25330 euros.**

**En 2015, les plus grands donateurs, soit 10% des donateurs, ont déclaré des dons supérieurs à 13000 euros, représentant 56 % du total des dons ISF**, souligne encore l'association Recherches et Solidarités, qui se définit comme un réseau d'experts et d'universitaires au service de toutes les solidarités.

L'analyse régionale effectuée selon le découpage de 2015 distingue l'Île-de-France comme la région où les donateurs assujettis à l'ISF sont les plus nombreux (57% du total des donateurs), loin devant Rhône-Alpes (8% des donateurs), la région Paca et le Nord Pas-de-Calais.

### **Les Nordistes champions de la « générosité »**

En revanche **les dons moyens des assujettis à l'ISF dans notre région (limitée pour l'étude au seuls Nord et Pas-de-Calais) atteignent 6200€ par an**, loin devant l'Île de France (5300€) et l'Alsace (5000€). Ces dons atteignent même **6850€ en moyenne dans le seul département du Nord** (devant Paris, le Bas-Rhin, les Hauts-de-Seine et le Rhône). Ce montant ne dépasse pas en revanche les 3800€ dans le Pas-de-Calais.



Les contribuables payant l'ISF sont de plus en plus nombreux à effectuer des dons : ils ont été 43300 en 2015, contre moins de 40000 en 2010, soit 7% des assujettis, selon l'enquête réalisée à partir des données transmises par la direction générale des Finances publiques.

Les personnes soumises à l'ISF peuvent déclarer des dons à certains organismes d'intérêt général, essentiellement des fondations, afin de bénéficier d'une réduction de leur impôt, à hauteur de 75% des montants donnés, dans la limite de 50000 euros.

**L'étude montre que le montant des dons versés par ces contribuables à des fondations a progressé de 80% en six ans pour atteindre 220 millions d'euros en 2015.**

En six ans, le don moyen a progressé de 67% et s'élevait en 2015 à 5060 euros.

De fortes disparités sont cependant constatées entre les contribuables au patrimoine taxable le moins élevé (tranche de patrimoine inférieur à 2,57 millions d'euros) qui représentent 67% des donateurs et les 2% de donateurs dont le patrimoine est supérieur à 10 millions d'euros. **Le don moyen varie ainsi de 2630 euros à 25330 euros.**

**En 2015, les plus grands donateurs, soit 10% des donateurs, ont déclaré des dons supérieurs à 13000 euros, représentant 56 % du total des dons ISF**, souligne encore l'association Recherches et Solidarités, qui se définit comme un réseau d'experts et d'universitaires au service de toutes les solidarités.

L'analyse régionale effectuée selon le découpage de 2015 distingue l'Île-de-France comme la région où les donateurs assujettis à l'ISF sont les plus nombreux (57% du total des donateurs), loin devant Rhône-Alpes (8% des donateurs), la région Paca et le Nord Pas-de-Calais.

### **Les Nordistes champions de la « générosité »**

En revanche **les dons moyens des assujettis à l'ISF dans notre région (limitée pour l'étude au seuls Nord et Pas-de-Calais) atteignent 6200€ par an**, loin devant l'Île de France (5300€) et l'Alsace (5000€). Ces dons atteignent même **6850€ en moyenne dans le seul département du Nord** (devant Paris, le Bas-Rhin, les Hauts-de-Seine et le Rhône). Ce montant ne dépasse pas en revanche les 3800€ dans le Pas-de-Calais.